



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE**

**DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2006 A 20H30**

Arrondissement de LYON	Canton de Sainte Foy-Lès-Lyon
Nombre de membres :	Séance du : 20/11/2006
- selon l'article L 2121-2 du code Général des Collectivités territoriales : 29	Convocation du : 13/11/2006
- en exercice ..... 29	Compte rendu affiché le : 17/11/2006
- qui ont pris part à la délibération : 23 + 6 pouvoirs	

Président : M. BARRET

Secrétaire : M. SABATIER

Membres présents à la séance :

M. BARRET, Maire.

M. SAUZET, Mlle BARBARET, Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, M. MOREL, M. CLAUSIER, M. CHEVRIER, M. MULLER, Adjoints.

Mme ESTANOVE, M. BAUDET, M. BRUNIER, Mme FRECHETTE, Mme OLRV, Mme VONACH-LOCH, Mme COUTURIER, M. de MONTCLOS, M. SABATIER, M. BERGON, M. CHAZAL, M. KRUK, Mme BAUD, Mme FLAMENT-WATON, Mme TASCYAN

Conseillers Municipaux.

Membres absents :

Membres excusés :

Membres excusés ayant donné pouvoir : 6 (Mme PAQUET pouvoir M. BARRET, Mme TRAVI pouvoir M. CHEVRIER, Mme JOLY pouvoir Mme THEAUDIERE-DECHAMPS, Mme PEYCELON pouvoir Mme COUTURIER, Mme DENOYELLE pouvoir M. de MONTCLOS, M. JADOT pouvoir M. BAUDET).

**- Nomination d'un secrétaire de séance : M. SABATIER**

**- Approbation à l'Unanimité du procès-verbal de la séance précédente (du 2 octobre 2006) par les conseillers qui y ont assisté**

**ORDRE DU JOUR**

**N° 2006-63 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. AFFAIRES TRAITÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1. Location du Garage n°35 rue du Confluent (précédemment occupé par Mme Varnet-Blanc) à M. Urbano Francesco, à partir du 01.10.06.
2. Transfert de garage de M. Bouteille du 16 rue Lafarge cour intérieure (départ de Mlle Kird) au 39 rue du Confluent, pour des problèmes de voisinage.
3. Location du Garage n°16 rue A. Lafarge (occupé précédemment par M. Bouteille), à Mlle Cantobion et M. Lerin, à partir du 01.10.06.
4. Location du garage n°36 (loué précédemment à M. Parinov) rue du Confluent à Mme Lavocat, à compter du 01.10.06.

5. MAGNUS. Souscription d'un contrat annuel pour une télémaintenance informatique VPN.  
Montant 398,93 H.T.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

**N° 2006-64 : CONVENTION DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 AVEC LA VILLE DE STE FOY-LES-LYON.**

**RAPPORTEUR : M. SAUZET**

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, à signer une convention entre la Commune de LA MULATIERE et celle de Ste FOY-LES-LYON, par laquelle ces deux Communes s'engagent à assurer pour l'année scolaire 2005-2006, la fourniture de prestations nécessaires aux enfants de LA MULATIERE fréquentant les écoles élémentaires et préélémentaires de Ste FOY-LES-LYON et ceux de Ste FOY-LES-LYON fréquentant les écoles élémentaires et préélémentaires de LA MULATIERE, compte tenu des dérogations scolaires accordées.

A ce titre :

⇒ Ste FOY-LES-LYON devra à la Ville de LA MULATIERE la somme de **828 €** (2 enfants en élémentaire à 207 € 1 enfant en préélémentaire à 414 €).

⇒ LA MULATIERE devra à la Ville de Ste FOY-LES-LYON la somme de **621 €** (1 enfant en élémentaire à 207 € 1 enfant en préélémentaire à 414 €).

Respectivement la dépense et la recette seront inscrites aux comptes 6188 et 7474 prévues à cet effet au budget 2006 de la Commune.

Il est précisé que cette convention sera reconduite après examen de la situation scolaire.

**Avis du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

**N° 2006-65 : CONVENTION DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE**  
**ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 AVEC LA VILLE D'OULLINS.**

**RAPPORTEUR : M. SAUZET**

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, à signer une convention entre la Commune de LA MULATIERE et celle d'OULLINS, par laquelle ces deux Communes s'engagent à assurer pour l'année scolaire 2005-2006, la fourniture de prestations nécessaires aux enfants de LA MULATIERE fréquentant les écoles élémentaires et préélémentaires d'OULLINS et ceux d'OULLINS fréquentant les écoles élémentaires et préélémentaires de LA MULATIERE, compte tenu des dérogations scolaires accordées.

A ce titre :

⇒ OULLINS devra à la Ville de LA MULATIERE la somme de **4 347 €** (5 enfants en élémentaire à 207 € 8 enfants en préélémentaire à 414 €).

⇒ LA MULATIERE devra à la Ville d'OULLINS la somme de **1 242 €** (2 enfants en élémentaire à 207 € 2 enfants en préélémentaire à 414 €).

Respectivement la dépense et la recette seront inscrites aux comptes 6188 et 7474 prévues à cet effet au budget 2006 de la Commune.

Il est précisé que cette convention sera reconduite après examen de la situation scolaire.

**Avis du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

**N° 2006-66 : COLUMBARIUM : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ENSEMBLE DE 12 CASES.**

**RAPPORTEUR : M. CLAUSIER**

Je vous rappelle que le columbarium du cimetière communal a été agrandi. Un ensemble de 12 cases simples géométriques avec portes de fermeture en granit a été réalisé.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 29/09/1986 a fixé les règles d'attribution des cases à savoir les mêmes que celles des concessions de tombes ou caveaux du cimetière.

Je vous propose que les prix des concessions des cases pour 15 ans et 30 ans soient respectivement les mêmes que ceux appliqués au 1<sup>er</sup> ensemble du Columbarium et tels que le Conseil Municipal les a fixé dans sa séance du 21/11/2005 concernant la révision des tarifs publics, en vous demandant toutefois d'accepter d'opérer une distinction quant au prix des plaques de fermeture avec les accessoires de fixation et la pose, puisque la Commune pour des raisons de bon ordre et d'esthétique en assure la gestion, les familles assurant l'inscription.

Rappel du prix des concessions des cases simples :

15 ans : 110,16 €	}	(voir révision des prix question N° 2006-68)
30 ans : 212,16 €		

Proposition du prix des plaques granit du 2<sup>ème</sup> ensemble de cases du Columbarium : **150 €**

Cette distinction de prix aura par ailleurs l'avantage pour les familles renouvelant leur concession de ne pas leur faire payer une nouvelle fois le prix de la plaque.

Je vous précise que les recettes seront enregistrées au budget à l'article 70311.

*Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie du Cimetière est envisagé pour 2007, le columbarium sera inclus dans cet aménagement.*

**Avis du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

**N° 2006-67 : MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE.**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Je vous rappelle que la Commune avait renoncé il y a environ 2 ans au service d'assistance juridique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, sans que celui-ci ait été remplacé par un autre.

La complexité des textes juridiques, la multiplication des contentieux et des jurisprudences, les enjeux de responsabilités sont tels que nos services ne peuvent répondre seuls à la multiplicité des questions qui se posent dans tous les domaines d'intervention de la Commune.

Différentes analyses d'offres de service ont été faites compte tenu de la nature de nos besoins. Considérant la proximité du Centre de Gestion, le renforcement du service d'assistance juridique notamment en personnel, le coût raisonnable par rapport aux prestations fournies.

Je vous propose pour l'année 2007, de recourir à nouveau aux missions temporaires du service d'assistance juridique.

La Commune pourra ainsi obtenir de la part des juristes mis à disposition, tout conseil juridique dans les domaines relevant de sa compétence.

En contrepartie la Commune versera au Centre de Gestion une participation financière annuelle de **3 654 €uros**.

Dans le cadre de la mise à disposition d'un juriste pour nous assister dans la conduite d'un dossier contentieux, une participation supplémentaire sera sollicitée.

A cet effet, vous voudrez bien :

- m'autoriser à signer la convention ci-annexée à effet du 1<sup>er</sup>/01/2007 et les avenants susceptibles d'intervenir.
- préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007 article 611.

**Avis du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

## **N° 2006-68 : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX.**

**RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Je vous propose de réviser les tarifs municipaux en fonction de la hausse des prix à la consommation comprise entre 1,7 % et 2 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Compte tenu de l'avis rendu par la Commission des Finances du 13/11/2006, le Conseil Municipal doit décider de l'application des nouveaux tarifs municipaux qui sera concrétisée dans le tableau ci-dessous, avec le souci des arrondis.

	Tarifs 2007	Tarifs 2006
<b>SALLE DES FETES</b>		
<b>Associations mulatines</b>		
Assemblée générale 2 heures, soirée culturelle ou diapos	gratuit	gratuit
Bal, repas	176.50	173.40
Utilisation de la cabine de régie	48.80	47.94
Apéritif 2 heures	70.60	69.36
Location du vidéoprojecteur (1 heure)	18.70	18.36
<b>Régies d'immeubles</b>		
Assemblée générale 2 heures	176.50	173.40
<b>Particuliers mulatins</b>		
Evènement familial	616.20	605.88
Apéritif 2 heures	141.10	138.72

<b>U.T.A. par séance</b>	87.20	85.68
<b>SALLE PAUL NAS</b>		
<b>Associations mulatines ou régies d'immeubles</b>		
Soirées	43.60	42.84
Apéritif 2 heures	26.00	25.50
<b>Particuliers mulatins</b>		
Soirées	106.00	104.04
Apéritif 2 heures	53.00	52.02
<b>ESPACE RENCONTRE</b>		
<b>Associations mulatines ou régies d'immeubles</b>		
Soirées	90.30	88.74
Apéritif 2 heures	36.30	35.70
<b>Particuliers mulatins</b>		
Soirées	272.00	267.24
Apéritif 2 heures	90.30	88.74
Expositions – Semaine	90.30	88.74
Jour	18.00	17.75
1/2 journée	10.80	10.61
<b>Club de Bridge Fidésien</b>		
2 après-midi par semaine, tarif à l'année	3 165.00	3 109.96
<b>DROITS DE PLACE AU MARCHÉ</b>		
Tarif au mètre linéaire Par marché	0.65	0.64
Abonnement pour 3 mois		
- que le mardi ou que le vendredi	7.50	7.36
- le mardi et le vendredi	13.65	13.42
Branchement électrique : équivalent de 4 mètres linéaires		
Camion d'exposition	35.30	34.68
Camion pizzas (tarif trimestriel))	227.00	222.87
<b>PUBLICITES DANS LES PARUTIONS MUNICIPALES</b>		
<b>Noir et blanc</b>		
1 page	768.00	767.55
1/2 page	384.00	383.72
1/4 page	192.00	191.96
1/8 page	96.00	95.88
<b>Couleur</b>		
1 page	928.00	929.22
1/2 page	464.00	464.61

1/4 page	232.00	232.56
1/8 page	116.00	116.28
<b>PISCINE</b>		
1 entrée	2.50	2.45
1 entrée 1/2 tarif (4 à 18 ans)	1.20	1.20
Carte 10 entrées	16.80	16.60
Carte 10 entrées 1/2 tarif	8.40	8.30
Carte 10 entrées Etudiant	13.40	13.25
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES POUR ASSOCIATIONS NON MULATINES</b>		
<b>Piscine (présence d'un MNS comprise)</b>		
-1 heure par semaine pour une saison scolaire	1 280.00	1 258.68
- location 1 heure	68.50	67.32
<b>Gymnase ou Dojo</b>		
1 heure	25.90	25.50
<b>Mur d'escalade</b>		
1 heure	8.60	8.47
<b>Stade</b>		
1 heure	5.00	4.95
Eclairage 1 heure	13.50	13.26
<b>Terrain de tennis</b>		
1 heure	8.60	8.47
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE ET COLOMBARIUM</b>		
<b>Cimetière</b>		
Concession de 2m30 pour 15 ans	184.65	181.56
Concession de 2m30 pour 30 ans	463.70	455.94
<b>Colombarium</b>		
Case simple pour 15 ans	112.00	110.16
Case simple pour 30 ans	216.00	212.16
Case double pour 15 ans	216.00	212.16
Case double pour 30 ans	425.00	418.20
<b>Frais de dépôt au caveau provisoire (par jour)</b>		0,00
Les 2 premiers mois	0.55	0.54
Les mois suivants jusqu'au 6e mois	2.98	2.93
Au-delà de 6 mois	7.50	7.36

Concernant les publicités dans les parutions municipales, **Madame DECHAMPS** explique que par rapport aux autres Communes voisines on est plutôt un peu cher.

**Monsieur BARRET** complète en précisant que le maintien ou la baisse des prix permettra d'attirer les annonceurs locaux.



\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

### 1) RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

**Monsieur BARRET** : "Monsieur le Président du GRAND LYON a fait parvenir aux Communes ce rapport, présenté au conseil communautaire le 10 octobre 2006.

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement.

Ces textes disposent que le Maire de chaque Commune présente ce rapport au Conseil Municipal. Cette communication pour information n'entraîne ni délibération, ni vote.

L'information porte sur 3 points :

- le rappel du transfert obligatoire de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la Communauté ;
- les tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
- les modalités de mise à disposition de ce rapport à savoir : la mise à disposition du public en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal ;
- l'affichage de ces modalités de mise à disposition pendant 1 mois.

Vous trouverez, ci-joint, quelques extraits (cf. copies pages 6, 7, 8, 12, 50 et 51)".

**Monsieur CHAZAL** rappelle qu'"AGIR" a fait une réunion publique sur le thème de l'eau. Il rappelle ici l'alerte faite sur le prix excessif de l'eau. Depuis l'affermage signé en 1986, l'eau sur LYON est devenue une des plus chères de France.

Nous demandons à Monsieur le Maire de se saisir de nos deux revendications suivantes à savoir :

- demander au GRAND LYON une baisse substantielle du prix de l'eau ;
- et
- dénoncer le contrat existant pour passer en régie.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'à l'époque c'était la Compagnie des Eaux. Soulignons que l'eau du robinet est d'une qualité excellente. Nous disposons d'un service après-vente de qualité. J'avais dit dans le passé que je ne savais pas ce qu'était un prix juste. Ce dernier se divise entre l'abonnement, le prix du m<sup>3</sup>, l'assainissement.

Il faut analyser de près les travaux de la Compagnie VEOLIA. La sécurisation et la prévention sont des services importants, notamment dans le cadre du plan Vigipirate avec les risques d'attentats chimiques ou bactériologiques sur les champs de captage. Les techniques de prévention s'élaborent au niveau d'un pays ou d'une agglomération.

La renégociation des prix se fait tous les 5 ans. Il faut veiller à ne pas baisser à tout prix au risque d'une moins bonne qualité.

Quant à une reprise au moins totale par le GRAND LYON, ce dernier n'en serait pas capable dans les conditions actuelles. L'exécutif du GRAND LYON envisage plus une négociation et une mise en concurrence future qu'une reprise en régie directe.

**Monsieur MULLER** précise que sur le prix de l'assainissement géré par la COURLY, le GRAND LYON n'a pas mieux fait que le privé.

**Monsieur CHAZAL** répète que sur la Communauté Urbaine de LYON l'eau est une des plus chères de France, l'assainissement un des moins chers. La Communauté Urbaine de BORDEAUX a négocié une baisse.

**Monsieur KRUK** pense que le prix de revient n'est pas assez clair. Si il n'y a pas de vérification, il y aura forcément malaise sur le prix. On a plutôt l'impression de payer l'eau chère par rapport à son prix réel.

\*\*\*\*\*

## **2) RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.**

**Monsieur BARRET** : "Monsieur le Président du GRAND LYON a fait parvenir aux Communes ce rapport, présenté au Conseil Communautaire le 11 septembre 2006.

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce décret précise que ce rapport doit être présenté par chaque maire au Conseil Municipal.

Cette communication pour information n'entraîne ni délibération, ni vote.

Vous trouverez, ci-joint, quelques extraits (cf. copies pages 4, 13, 14, 20, 32, 33 et 35)".

**Monsieur BARRET** rappelle que le problème du tri est un problème de société, sur lequel on a du mal à progresser.

**Monsieur BARRET** informe l'Assemblée qu'une nouvelle déchetterie est ouverte dans la Zone Industrielle de Taffignon à FRANCHEVILLE et rappelle que le ramassage des encombrants est une compétence communautaire qui rembourse les Communes qui assurent ce service et qui se trouve à moins d'un certain nombre de kms de la déchetterie la plus proche. Il conviendra de vérifier pour notre Commune que l'ouverture de cette déchetterie ne va pas entraîner la suppression du remboursement du GRAND LYON.

\*\*\*\*\*

## **3) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

### **Monsieur MULLER** :

La Loi N° 2004-811 du 13/08/2004 de modernisation de la sécurité civile définit des objectifs visant à sensibiliser les populations :

- à l'apprentissage généralisé des gestes de secours ;
- à un nouvel élan pour le volontariat chez les pompiers ;
- à une redéfinition du rôle des associations.

Son article 1<sup>er</sup> définit la sécurité civile dont l'objet est la prévention des risques de toute nature.

A savoir : l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la prévention et la mise en œuvre de mesures et moyens appropriés relevant de l'Etat, des Collectivités Territoriales et d'autres personnes publiques ou privées.

La seule référence dans le Département est désormais le plan ORSEC (Organisation des Secours).

Dans le dispositif la loi parle du **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**, considérant le cadre communal comme premier niveau pertinent pour l'information et la protection des populations.

Ce plan est obligatoire dans les Communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvés.

La Commune va mettre en place ce plan dont le contenu sera celui défini par l'article 13 de la loi.

Il comprendra :

- les documents d'informations préventives et de protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes ;
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- les recensements des moyens disponibles ;
- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

A cet effet, Monsieur le Maire, a désigné :

- un Chef de Projet.
- un Comité de Pilotage.
- des groupes de travail seront définis au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Le Chef de Projet sera Monsieur LEGENDRE, Chef de la Police Municipale, précise **Monsieur MULLER**. Monsieur LEGENDRE a eu une formation sur le sujet avec sa collègue.

Des Groupes de Travail ad hoc seront constitués selon l'avancement du dossier.

Ce plan tirera profit de ce qui a déjà été fait avec les différentes fiches actions des plans d'urgence mise en place par la Commune (Plan neige...) pour arriver à un plan communal global avec un manuel d'intervention, et pour lequel sont à prévoir des formations et des exercices.

**Monsieur le Maire** rajoute qu'il s'agit d'une formalisation de choses existantes mais de façon disparate qui ont abouti à des fiches réflexes qu'il convient d'améliorer pour arriver en temps voulu à une véritable information du public. Ce travail s'élaborera sur plusieurs mois. Beaucoup d'entreprises ont trouvé là un créneau porteur commercialement et proposent leurs services à des coûts élevés.

**Monsieur KRUK** : "Qui compose le Comité de Pilotage ?"

**Monsieur MULLER** donne les noms : " Mrs BARRET, MULLER, CLAUSIER, Mme PAQUET, Mrs MOLLON, LEGENDRE ".

**Monsieur le Maire** : "Des Groupes de Travail viendront en plus en fonction de l'avancement du dossier. Le Comité de Pilotage se réunira 1 à 2 fois par an.

**Madame TASCIYAN** : "Nous souhaitons participer."

**Monsieur MULLER et Monsieur le Maire** : "Certainement."

**Monsieur MULLER** intervient pour parler du **développement durable**.

"Un constat a été élaboré par des spécialistes avec la mise en place d'une mesure de l'empreinte écologique. L'empreinte écologique représente la pression en hectares par habitant sur le sol de la planète.

Cette pression s'exerce par les besoins en :

- Alimentation
- Logement
- Transports
- Biens
- Services.

Comme tout indicateur, il est critiquable, néanmoins il permet une comparaison entre les différentes contrées, l'évaluation s'effectuant selon les mêmes critères.

En France, l'alimentation représente 31% de la pression, le logement 9%, les transports 13%, les biens 43% et les services 4%.

A titre de comparaison, l'empreinte écologique de l'Amérique du Nord est d'environ 9,5 ha par habitant, celle de l'Europe de l'Ouest d'environ 5 ha/habitant quand celle de l'Afrique est de 1.5 ha/habitant.

Le besoin actuel pour permettre de faire vivre tous les habitants est déjà de l'ordre de l'équivalent de 1,2 planète, et si nous continuions sur le même mode de vie avec toute la population mondiale sur les standards français, on aurait déjà besoin de l'ordre de 3 planètes.

Il est à noter que la plus grosse partie de la pression mondiale sur les sols concerne l'énergie pour environ 38%.

Plus proche de nous, le Grand Lyon a évalué sa position : l'agglomération se situe à 4.89 contre 5.26 ha/habitant français, légèrement en dessous de la moyenne.

Fort de ce constat, le Grand Lyon a enclenché une démarche dans le but de maîtriser, voire réduire l'empreinte écologique dans son territoire.

Nous avons décidé de nous associer à cette initiative pour apporter notre contribution.

Il est évident que ce que nous pourrions entreprendre sur la commune n'est qu'une goutte d'eau dans un océan, vu notre dimension, mais plus que dans le but d'afficher des résultats spectaculaires notre volonté sera de tenter d'inciter à une modification des comportements, seul moyen pour, dans le long terme assurer à nos descendances la capacité à vivre dans des conditions acceptables.

#### Création d'une commission du développement durable.

Nous avons donc décidé de créer une nouvelle commission du développement durable dont j'assumerai la présidence et l'animation.

La mission de cette commission sera d'intervenir d'abord, car il se doit que la Mairie montre l'exemple, sur ses activités propres : examiner chaque projet nouveau pour analyser les possibles variantes qui pourraient permettre une réduction de l'empreinte écologique, examiner le parc existant pour envisager des projets visant à la réduction de cette empreinte tout en respectant des critères raisonnables de retour sur investissement. Il faut éviter que le remède soit à long terme pire que le mal, aussi les critères de durabilité seront essentiels en comparaison avec les coûts.

Examiner nos modes de fonctionnement : repérer et évaluer les gisements d'économie réalisables au plan de l'impact sur l'empreinte.

C'est sûrement la partie la plus facile.

Mais aussi développer des campagnes d'éducation et de sensibilisation auprès des habitants pour d'une part la compréhension des phénomènes, de leur importance et sur la base d'action ciblées inciter et éduquer à des techniques parfois inconnues ou mal maîtrisées.

La ville n'a pas attendu la mise en place pour initier des démarches allant dans ce sens. Je n'en citerai que quelques unes : le remplacement des sources lumineuses lors de la rénovation de parties de l'éclairage public conduisant à une économie substantielle d'énergie.

Aux espaces verts, la fabrication de compost avec les déchets verts et la substitution de produits de traitement chimiques par des produits biologiques.

Nous tenterons d'évaluer nos résultats. Le plus facile mais aussi celui qui porte sur la plus grande partie de notre pression c'est l'énergie : nous mesurerons la consommation énergétique des installations communales et vérifierons l'impact de nos actions.

Mais nous allons également tenter de récupérer le bilan global pour la ville auprès des concessionnaires.

Ces mesures seront en kWh pour éliminer les variations tarifaires.

Nous effectuerons la même chose pour l'eau.

Et puis la commission aura sans doute de très bonnes idées.

Je lance donc aujourd'hui un appel à candidatures pour constituer cette commission et accueillir toutes idées ou initiatives pour en enrichir l'activité.

Merci d'avance."

**Monsieur le Maire :** "Nous devons mettre en cohérence nos actions avec celles du Grand Lyon. Ce qui ne sera pas facile. Au niveau de la Conférence des Maires cela avait été mis en place en septembre 2005, un an après, la comparaison entre communes n'a toujours pas été faite. Des petites pratiques seront bientôt comparées."

**Monsieur KRUK :** "Nous sommes partant. On se réjouit que cela puisse se faire."

NB : Rappel des membres de la Commission :

- |                |                    |
|----------------|--------------------|
| - J.C. MULLER  | - A.M. VONACH-LOCH |
| - B. MOREL     | - L. FRECHETTE     |
| - V. DECHAMPS  | - Y. SABATIER      |
| - M. COUTURIER | - A. KRUK          |
| - A. OLRV      | - H. TASCIYAN      |

---

### INFORMATIONS DIVERSES

**Madame COUTURIER** fait part d'un gros problème de distribution du courrier un peu partout sur la Commune.

**Monsieur le Maire** précise que la Mairie est également victime de ça, qu'une intervention a été faite auprès des services postaux.

Monsieur PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France a fait d'ailleurs une intervention sur les problèmes de La Poste en général.

\*\*\*\*\*

**Monsieur MOREL** annonce la date du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la section Aïkido samedi 25 à partir de 11h.

**Monsieur KRUK** précise à partir de 10h même, salle des fêtes, mais avec un réel commencement de la manifestation à 11h.

\*\*\*\*\*

**Monsieur CHAZAL** donne des précisions quand il a fait la une de la presse locale lors de son intervention pour éviter qu'un Mulatin soit expulsé de chez lui et mis à la rue, en présence du Commissariat d'OULLINS et de représentants de la CGT.

La discussion s'engage sur le sujet, Monsieur le Maire rappelant que les services sociaux ont tout fait pour aider cette personne qui n'a rien fait pour faciliter les choses. Par ailleurs, la Municipalité a bien évité l'expulsion d'une autre famille sans presse ni publicité.

**Madame FRECHETTE** souligne le problème global du logement au quotidien sur La Mulatière comme ailleurs. La Commission Vie Sociale a relevé ces difficultés de logements qui sont de gros problèmes qui touchent l'ensemble du territoire.

\*\*\*\*\*

**Madame TASCIYAN** demande ce qu'il advient de l'Aquarium depuis sa reprise.

**Monsieur le Maire** répond que depuis sa reprise en décembre 2005, la société supporte essentiellement des frais de fonctionnement, ce qui lui permet de tourner. Des réinvestissements sont prévus. Après rencontre du nouveau directeur, ce dernier parle de 300 à 400 000 €uros pour "relooker" le bâtiment et revoir les animations d'intérieures.

\*\*\*\*\*

**Mademoiselle BARBARET** évoque les différentes manifestations à venir sur la Commune :

- exposition "La Fontanières" à Ste Foy-lès-Lyon avec des pages intéressantes sur La Mulatière.
- dimanche prochain vente du Cercle d'Argent.
- le 1<sup>er</sup> décembre, concert de l'école de musique dans le cadre du Téléthon. Vente de poteries et soieries du Club des Jeunes.

**Madame DECHAMPS** rappelle l'animation commerciale le 2/12 avec la fanfare la Fraternelle de renommée nationale.

- la soirée familiale dans le cadre du Téléthon le 9/12 avec repas dansant.

**Monsieur MOREL** annonce la date du 7/12 soirée de remise de médailles aux sportifs méritants.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** fait part de l'organisation du temps scolaire dans nos écoles révisé par l'Inspection Académique après concertation, avec les enseignants, les parents et la Commune. Ce temps s'organiserait sur 4 jours par semaine plus un mercredi par mois : soit 5 jours sur les mercredis matin (10 ½ journées), 7 jours de classe à récupérer seront pris sur les vacances d'été.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** rappelle que l'aire de jeux multisports du Confluent a été réalisée et inaugurée, tout ceci après un long cheminement. Concernant le quartier, nous avons rencontré la D.D.E. pour l'écran acoustique. Les travaux sont programmés de Janvier à Juin 2007, lesquels travaux seront suivis par le début des travaux concernant la Place Leclerc.

Concernant l'ex-friche Trayvou, celle-ci est en pleine mutation. Après un lotissement de 7 maisons, une entreprise installée, et 1 Permis de Construire pour une maison double, 2 Permis de Construire récemment délivrés, plus 2 en cours d'instruction, cette zone va complètement se transformer. Le propriétaire du foncier veut procéder à son nettoyage, éviter les dépôts sauvages et veut à cet effet fermer pendant quelques mois la friche, en laissant un passage pour les piétons.

Concernant le souci de la circulation en lien avec le projet Lyon Confluence, qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal, à l'inauguration de la "Maison de la Confluence", la question a été posée. Il a été répondu qu'une mission est en cours sur les problèmes de stationnement, pour les constructions prévues, une partie des stationnements envisagée risque de rencontrer des problèmes avec le niveau d'eau et les zones submersibles pour le creusement des parkings.

Sur la circulation une étude de flux a été faite par le Grand Lyon. **Monsieur le Maire** cite Monsieur COLLOMB, Président, "le pessimisme est souvent démenti par le dynamisme de l'action" !!!

\*\*\*\*\*

**Monsieur CHAZAL** demande ce qu'il est prévu pour le concours de boules de la Municipalité fixé pour samedi dernier, mais qui a été remis suite à un problème de sécurité du gymnase de l'E.C.M..

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit bien d'un problème de sécurité. Quant à savoir si le concours aura lieu en 2006, c'est un autre problème.

**Monsieur MOREL** précise que la date est fixée par l'organisation bouliste d'après le Président de l'EC.M..

**Monsieur le Maire** rappelle qu'un avis favorable du Service Départemental Incendie et Sécurité (S.D.I.S.) est nécessaire, on ne peut l'éviter pour utiliser le gymnase. Quand les travaux nécessaires seront faits, la Commission de Sécurité passera et donnera un avis que je suivrai, précise Monsieur le Maire.

\*\*\*\*\*

**Madame ESTANOVE** parle de la vitesse excessive des véhicules quai J.J. Rousseau.

**Monsieur le Maire** rappelle les aménagements déjà effectués vers Bellevue, et fait savoir qu'il a été lui-même témoin de la vitesse excessive de certains cars, dont un qu'il suivait pour voir sa vitesse qui avoisinait les 105 à 110 kms/h. Ce car devait être au service du Conseil Général de la Loire, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a adressé un courrier à son Président.

**Monsieur MULLER** laisse entendre que le radar sera réactivé à cet effet quai J.J. Rousseau.

-----  
Monsieur le Maire n'ayant plus de questions diverses lève la séance à 22h25.